



Fédération  
Nationale des  
Syndicats  
Maritimes



# Communiqué

Montreuil, le 20 février 2015



**La CGT a, de tout temps, combattu les inégalités quelles qu'elles soient et principalement la discrimination.**

**Il y a quelques décennies, les armateurs ont créé les sociétés privées d'emploi de marins.** Ces sociétés se substituaient aux obligations des armateurs tant dans la recherche de marins que dans le salaire de ces derniers mais également -et encore pire- les armateurs se dégageaient totalement de leurs responsabilités d'employeurs en cas de problèmes graves à bord de leurs navires et se dédouanaient de toutes discussions sociales.



**La CGT s'est toujours battue contre ce système que nous avons à juste titre appelé «*Société de Manning*», cela est d'ailleurs devenu une dénomination courante de ces sociétés.**

**Des années de lutte de la CGT ont permis de cantonner ces sociétés de Manning.**

**La DAM (Direction des Affaires Maritimes) a tenté -il y a quelques mois (octobre 2014)- d'imposer les sociétés de Manning à la française avec l'appui total d'une organisation syndicale mais, après un blocage virulent de la CGT, la DAM a fait marche arrière mais seulement pour quelques mois car, aujourd'hui dans la loi Macron, le gouvernement légalise ces sociétés de marchands d'hommes absolument inadmissibles.**

**La loi qu'on a targuée de «loi fourre-tout» fait, en réalité, passer des textes qui ont été rejetés par certains syndicats.**



**Pour la CGT, il est hors de question de laisser faire en vulgarisant les sociétés de Manning et surtout en les légalisant sur le territoire français favorisant ainsi l'emploi de marins français par ces sociétés de manning. Ces marins, qui demain seront sous-payés, verront leur temps de bord augmenté, sans plus aucune protection sociale sérieuse, que la devise des armateurs : «*travailles et tais-toi !*»**

**L'armateur se déresponsabilise ainsi de toutes ses obligations et le marin va se retrouver dans la précarité avec toutes les conséquences tant décriées par la CGT, depuis tant d'années.**

**MERCI à M. MACRON ainsi qu'au 49.3 :**

**Nos côtes vont encore se retrouver  
... sous le risque d'échouement à haut risque !!!**

Michel LE CAVORZIN – Secrétaire Général FNSM CGT  
263 rue de Paris – Case 420 – 93514 Montreuil cedex  
Tél. : 01 55 82 80 45 – Fax : 01 55 82 80 46  
e-mail : [fnsm@cgt.fr](mailto:fnsm@cgt.fr)

Jean-Philippe CHATEIL – Secrétaire Général FOMM UGICT CGT  
119, Cours de la République, 76600 LE HAVRE  
Courriel : [fedeoffmarmarugict.cgt@orange.fr](mailto:fedeoffmarmarugict.cgt@orange.fr)  
Tél : 33...02 35 25 04 81/CE